

# CAF : Comment déclarer ses ressources trimestrielles

#### 1. Accéder au site web de la CAF

Ouvrez votre navigateur web et entrez l'adresse du site web de la CAF dans la barre d'adresse.

Appuyez sur "Entrée" pour accéder au site.

## 2. Se connecter à votre espace personnel

Sur la page d'accueil, recherchez et cliquez sur l'option "Mon Compte" ou "Espace Personnel".

Vous serez redirigé vers une page de connexion où vous devrez saisir vos identifiants (numéro d'allocataire et mot de passe).

# 3. Accéder à la rubrique déclaration de ressources

Une fois connecté, recherchez et cliquez sur l'onglet ou l'option qui vous permet de déclarer vos ressources trimestrielles.

Cette option peut être située dans la section "Mes démarches", "Mes déclarations", ou quelque chose de similaire.

## 4. Sélectionner la période de déclaration

Choisissez la période de déclaration pour laquelle vous souhaitez déclarer vos ressources. Généralement, il s'agit d'une période trimestrielle.

Suivez les instructions pour sélectionner la période correcte dans le calendrier proposé.

#### 5. Déclarer vos ressources

Une fois dans la section de déclaration, vous verrez probablement un formulaire à remplir avec vos ressources financières pour la période sélectionnée.

Saisissez avec précision toutes les informations demandées, telles que vos revenus, allocations, prestations, etc.

#### 6. Vérifier les informations

Avant de soumettre votre déclaration, assurez-vous de vérifier attentivement toutes les informations que vous avez fournies.

Assurez-vous que les montants sont corrects et que toutes les cases obligatoires sont remplies.

#### 7. Soumettre la déclaration

Une fois que vous êtes sûr que toutes les informations sont correctes, recherchez l'option pour soumettre votre déclaration.

Cela peut être un bouton "Valider" ou "Envoyer" situé en bas du formulaire de déclaration.

#### 8. Confirmer la soumission

Après avoir soumis votre déclaration, vous devriez recevoir une confirmation indiquant que votre déclaration a bien été enregistrée.

Assurez-vous de prendre note de toute référence ou confirmation qui vous est fournie pour référence future.

### 9. Vérifier l'état de votre déclaration

Vous pouvez généralement vérifier l'état de votre déclaration dans la rubrique "Mes démarches" ou "Suivi des demandes" sur votre espace personnel.

Assurez-vous de vérifier régulièrement l'état de votre déclaration pour vous assurer qu'elle est traitée correctement.

Voilà ! Vous avez maintenant suivi avec succès le tutoriel étape par étape pour déclarer vos ressources trimestrielles à la CAF